



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/159

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE SUR LA COMMUNE  
D'ISLE-SAINT-GEORGES – FAMILLE CHOTARD / PENON /  
WENDLING – MAÎTRISE DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 14 septembre 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 14 septembre 2023**

**Secrétaire de séance : Véronique PERPIGNAA GOULARD**

La séance est ouverte.

**Le 21 septembre de l'année deux mille  
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. FATH
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme MARTINEZ
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BÉTENCOURT
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/159**

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE SUR LA COMMUNE  
D'ISLE-SAINT-GEORGES – FAMILLE CHOTARD / PENON /  
WENDLING – MAÎTRISE DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »,

**Vu** la délibération n°2021/015 du 11 janvier 2022 relative à la mise en place de la stratégie foncière pour la maîtrise du système d'endiguement,

**Vu** l'accord trouvé avec les propriétaires sur le prix,

**Vu** l'absence d'obligation de solliciter l'avis du Domaine, eu égard au montant de la transaction,

**Vu** l'évaluation financière transmise par Gironde Ressources,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## **EXPOSE**

Suite aux évolutions de la réglementation, avec notamment, les décrets n°2015-526 du 12 mai 2015, n°2019-119 du 21 février 2019 et n°2019-895 du 28 août 2019, portant diverses dispositions relatives aux ouvrages hydrauliques, la CCM a élaboré une nouvelle stratégie, validée par délibération du 11 janvier 2022, pour la prévention des inondations émanant de la Garonne et du Saucats.

Cette délibération du 11 janvier 2022 a notamment défini de manière précise la méthodologie de travail pour obtenir la maîtrise foncière préalable nécessaire à l'obtention d'un arrêté d'autorisation du système d'endiguement.

Afin d'obtenir la maîtrise foncière du système d'endiguement, la CCM a fait le choix de la mise en place de conventions avec les propriétaires. Ce conventionnement a pour but de permettre à la CCM de se conformer aux obligations légales et réglementaires qui lui incombent et, en conséquence, d'exercer ses missions de surveillance et de gestion du système d'endiguement.

Mais elle porte, en parallèle, une politique d'acquisition des parcelles portant le système d'endiguement, ou à proximité de celui-ci, avec les propriétaires qui souhaitent vendre. Ainsi, à terme, l'objectif de la CCM serait d'avoir une maîtrise totale des parcelles portant les digues.

De plus, l'acquisition de ces parcelles est nécessaire à la CCM dans le cadre du prochain programme de réhabilitation du système d'endiguement, notamment pour l'extraction et le stockage de terre, et éventuellement en cas de recul de digue.

Mesdames Corinne Chotard, Guylaine Penon, Sylvie Wendling et Monsieur David Penon, propriétaires indivis d'une parcelle en friche en bord de Garonne sur la Commune d'Isle-Saint-Georges (voir carte ci-jointe), cadastrée section A numéro 292 pour une contenance totale de 120 m<sup>2</sup>, acceptent de la céder libre de toute emprise et de toute occupation à la Communauté de Communes de Montesquieu au prix de 78,00 € (soixante-dix-huit euros).

Cette parcelle est évaluée à 0,65 € le m<sup>2</sup>.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/159

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE SUR LA COMMUNE  
D'ISLE-SAINT-GEORGES – FAMILLE CHOTARD / PENON /  
WENDLING – MAÎTRISE DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide d'acquérir auprès de Mesdames Corinne Chotard, Guylaine Penon, Sylvie Wendling et Monsieur David Penon, la parcelle située sur la commune d'Isle-Saint-Georges, cadastrée section A numéro 292, d'une contenance totale de 120 m<sup>2</sup>, au prix de 78,00 € (soixante-dix-huit euros),
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer le compromis de vente le cas échéant, et l'acte authentique de vente, ainsi que tous actes et documents afférents à la conclusion de cette acquisition, ou qui en serait la suite et/ou la conséquence,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 21 septembre 2023



**Véronique PERPIGNAA GOULARD**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230921-2023\_159-DE

